

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La vaccination contre la Covid-19 ouverte aux adolescents dès 12 ans à compter d'aujourd'hui

Bourg-en-Bresse, le 15 juin 2021

Alors que plus de 30 millions de Français, et 253 000 Aindinois ont déjà reçu une dose de vaccin contre la Covid-19, **la vaccination est étendue à tous les adultes sans condition depuis le 31 mai 2021.**

Ce mardi 15 juin marque une **nouvelle étape dans l'ouverture de la vaccination au plus grand nombre : dès aujourd'hui, elle est également ouverte aux adolescents dès 12 ans, sans condition**, sur la base du volontariat et **avec l'accord de leurs deux parents. Le consentement du mineur est obligatoire** et devra être recueilli lors de la consultation pré-vaccinale. Une attestation d'autorisation est à télécharger via ce lien : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_-_autorisation_parentale_vaccin_covid-19.pdf

La vaccination des adolescents contribuera à terme au retour à un fonctionnement habituel des écoles et des établissements permettant :

- d'offrir des conditions optimales de réussite des élèves et de lutter contre le décrochage ;
- de favoriser le bien-être des élèves grâce à un retour apaisé en collectivité ;
- de limiter les risques pour les personnels et les élèves fragiles.

La vaccination s'effectue uniquement sur rendez-vous :

- dans l'un des **douze centres accessibles dans l'Ain** :

- via sante.fr ;
- par téléphone (0 800 009 110 - 7 jours/7 de 06h00 – 22h00) ;

- ou auprès de son médecin traitant.

Bureau de la communication interministérielle

Tél. : 04 74 32 78 33 / 66

24/7 : 04 74 32 30 00

Courriel : pref-communication@ain.gouv.fr

45 avenue Alsace-Lorraine
01012 Bourg-en-Bresse Cedex

   @Prefet01

www.ain.gouv.fr